NOVEMBRE 2005



NOVEMBRE 2005

(Un clic sur le titre vous mènera directement à l'article qui vous intéresse. Déroulez simplement pour une lecture de l'ensemble du bulletin.)

MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

→ La présidence britannique appelée à secouer l'Europe pour la sortir de sa léthargie

Journée de la compétitivité de UNICE 2005 – Crossing Frontiers

UNICE À LA UNE

→ Ernest-Antoine Seillière rencontre Tony Blair

MARCHÉ INTÉRIEUR

→ Directive sur les services : le report du vote permet un débat plus calme et rationnel

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

→ Le rôle de la politique salariale discuté au dialogue macro-économique

→ Coûts et avantages des délocalisations

AFFAIRES JURIDIQUES

- → La protection des marques dans l'UE devient plus avantageuse pour les entreprises
- → Positions adoptées récemment

AFFAIRES SOCIALES

- → Vingtième anniversaire du dialogue social européen
- → Directive sur le temps de travail : position de UNICE

RELATIONS INTERNATIONALES

- → OMC: le président de UNICE rencontre Pascal Lamy pour lutter contre le protectionnisme en Europe
- → Position adoptée récemment

- AFFAIRES INDUSTRIELLES → REACH : la qualité législative menacée
- → Stratégie thématique CAFE: des ambitions réalistes pour la qualité de l'air
- → Septième programme-cadre : une peau de chagrin?

ESPRIT D'ENTREPRISE & PME

européen

→ UNICE renforce la voix des PME au niveau

→ Compétitivité des nouveaux États membres : le cas de la Hongrie

TABLEAU DE BORD / ÉVÉNEMENTS

→ La trilatérale de l'industrie rencontre les offices des brevets

- → Pour une application cohérente des normes comptables internationales dans l'UE
- → Travaux en cours
- → Non-discrimination et égalité des chances pour tous: position de UNICE
- → Positions adoptées récemment
- → Travaux en cours
- → UE-Russie: UNICE signe un accord avec le Conseil de coordination des entreprises russes
- → Douanes européennes : UNICE en faveur de plus de simplifications
- → Révision du régime UE du commerce d'émissions et mécanisme du développement propre : commentaires de UNICE
- → Positions adoptées récemment
- → Travaux en cours
- → Journée de la compétitivité : les PME ont eu leur mot à dire
- → Colloque de la Commission sur les aides d'État à l'innovation



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Chères lectrices et chers lecteurs de UNICE@news,

La présidence britannique appelée à secouer l'Europe pour la sortir de sa léthargie



Au sommet de Hampon Court, ce jeudi, le Conseil européen discute de l'avenir économique et social de l'Europe. En tant qu'entrepreneurs, nous attendons un message fort. Le modèle social ne sera viable que si les réformes dont nous avons besoin sont mises en place dans les États membres. Ceux qui, comme nous, veulent défendre les systèmes sociaux doivent les réformer.

Certains États membres ont réussi à introduire les réformes nécessaires. D'autres continuent en revanche à lutter contre des mouvements qui répandent l'illusion que le statu quo est encore une option.

La stratégie européenne pour la croissance et l'emploi offre une feuille de route pour avancer. Le sommet de Hampton Court doit renforcer cet itinéraire et convaincre les gouvernements nationaux d'agir pour concrétiser cette stratégie. En effet, c'est à eux qu'il appartient d'agir : la plupart des actions nécessaires pour mettre la stratégie en œuvre doivent être menées à ce niveau. Les responsables nationaux ont à cet égard une responsabilité collective, celle d'œuvrer ensemble et de fournir des résultats. Nous pouvons comprendre qu'ils hésitent à faire porter le chapeau à l'un ou l'autre, mais cela ne doit pas nous empêcher de dire clairement que certains grands pays semblent avoir plus de difficultés que d'autres à engager les réformes nécessaires. Certains pays européens ont réussi leurs réformes : il est donc possible de louer certaines bonnes pratiques.

Les employeurs européens sont prêts à assumer leurs responsabilités, y compris par leur engagement dans le dialogue social au niveau européen. Pourtant, ce sont les institutions de l'UE qui portent la responsabilité de faire progresser l'Europe. L'Europe a besoin de signaux, pour lui dire que ses responsables politiques ont l'intention de la sortir de la crise dont elle souffre aujourd'hui. Agissons rapidement, ou les difficultés s'accumuleront. Le Conseil informel de l'UE de ce 27 octobre doit ouvrir la voie qui permettra de sortir des impasses et de rendre sa dynamique au projet européen.

Philippe de Buck Secrétaire général

Mayhin

JOURNÉE DE LA COMPÉTITIVITÉ DE UNICE 2005

20 OCTOBRE 2005, BRUXELLES





Pour sa troisième édition, la Journée de la compétitivité de UNICE a attiré plus de 1.000 participants de toute l'Europe et au-delà, qui ont suivi l'appel lancé par UNICE et ses fédérations membres en faveur d'une Europe plus compétitive.

Organisée à l'hémicycle du Parlement européen le 20 octobre 2005, la journée était cette année consacrée à la mondialisation et à ses enjeux.





S'adressant aux chefs d'entreprises et aux entrepreneurs, mais aussi aux décideurs de premier plan, les orateurs et intervenants ont pris part à des séries fort animées de questions et réponses, sous la conduite de Michael Buerk, journaliste à la BBC.









Commission européenne, Parlement européen, présidence britannique, membres de UNICE, PDG d'entreprises grandes et petites, syndicats, presse et médias – tous étaient réunis pour plus de croissance et d'emplois. L'accent fut net : la réunion de Hampton Court, les 27 et 28 octobre, doit donner un signal fort en faveur des réformes économiques.







À l'heure du déjeuner, une conférence de presse fut l'occasion pour Ernest-Antoine Seillière, Président de UNICE, Philippe de Buck, Secrétaire général de UNICE, et Jürgen Thumann, Président du BDI, de présenter la dernière brochure en date de UNICE, "Crossing Frontiers", dotée de quelques grandes recommendations aux institutions européennes.



Pour de plus amples informations, les discours, la brochure, le programme et les photos, rendezvous sur <u>www.unice.org</u>.

Photos: Ivan Verzar © Imagima

La Journée de la compétitivité 2005 de UNICE a été organisée avec le soutien des médias et entreprises ci-dessous.

















































UNICE À LA UNE

ERNEST-ANTOINE SEILLIÈRE RENCONTRE TONY BLAIR

Ernest-Antoine Seillière, Président de UNICE, accompagné de Sir Digby Jones, Directeur général de la CBI, a rencontré Tony Blair, Premier Ministre britannique et Président en exercice du Conseil européen, le 6 octobre. UNICE a saisi cette occasion de remettre à M. Blair une lettre détaillant les éléments exigeant une action du point de vue des milieux d'affaires européens: institutions européennes, modèle social européen, perspectives financières, marché intérieur. M. Blair a fait connaître son point de vue, reconnaissant la nécessité de regagner la confiance des citoyens européens pour faire progresser l'Europe. Le président de UNICE lui a également rappelé l'urgence qu'il y a à résoudre les problèmes de

gouvernance dans l'Union européenne, non seulement pour la confiance des citoyens, mais aussi pour celle des entreprises.

La délégation UNICE-CBI en a profité aussi pour rendre visite au ministre du commerce et de l'industrie, Allan Johnson, qui préside le Conseil « Compétitivité » ce semestre. M. Seillière a invité M. Johnson à doter cette formation du Conseil de plus de volonté politique et d'une approche plus horizontale.

Des messages similaires ont été relayés le 24 octobre, lors du sommet social tripartite.

Pour de plus amples informations, lisez le <u>communiqué de presse de UNICE</u>, la <u>lettre à Tony Blair</u> ou le discours du président Seillière lors du sommet social tripartite (en anglais uniquement).

MARCHÉ INTÉRIEUR

DIRECTIVE SUR LES SERVICES : LE REPORT DU VOTE PERMET UN DÉBAT PLUS CALME ET RATIONNEL

La Commission du marché intérieur du Parlement européen a décidé de reporter le vote sur le projet de directive « Services » au 22 novembre ; le vote en plénière est désormais prévu en janvier 2006. Ce report signifie que les membres de la commission et les groupes politiques disposent de plus de temps pour clarifier leurs positions, simplifier une liste complexe d'amendements et présenter de meilleurs compromis.

Les négociations sur les amendements de compromis ne montrent guère de succès. Bien que les discussions se poursuivent entre les groupes politiques, il n'est guère probable qu'un compromis solide puisse être dégagé entre les principaux groupes (le parti socialiste et le PPE, en coalition avec ALDE et UEN), dont les positions de départ sont difficiles à concilier.

UNICE continue à suivre ce débat avec l'attention la plus vive et elle appelle les députés, en particulier ceux de la Commission du marché intérieur, à rechercher un équilibre qui garantisse une directive sensée, permettant d'atteindre les objectifs d'une élimination des obstacles au commerce transfrontalier de services et de la création d'un marché intérieur des services qui fonctionne.

La directive devrait :

- préserver une approche horizontale, interservices;
- avoir un champ d'application large;
- prévoir une application étendue du principe du pays d'origine, bien que certains ajustements et éclaircissements soient nécessaires;
- prévoir un système performant de contrôle et de supervision par les autorités nationales.

Pour de plus amples informations, contactez Carlos Almaraz ou lisez la <u>lettre de UNICE</u>.

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

LE RÔLE DE LA POLITIQUE SALARIALE DISCUTÉ AU DIALOGUE MACRO-ÉCONOMIQUE

Le cycle d'automne du dialogue macroéconomique, qui culmine avec la réunion au niveau politique du 8 novembre, a commencé par une discussion préliminaire entre la Commission, la BCE, la présidence britannique et les partenaires sociaux le 28 septembre. Deux questions connexes étaient à l'ordre du jour: (i) les perspectives économiques de l'Europe et le dosage de politiques à appliquer; (ii) le rôle de la politique salariale dans le contexte élargi de la gouvernance économique européenne.

Concernant les conditions économiques actuelles et escomptées, UNICE a fait part de sa préoccupation concernant la vulnérabilité de la reprise, la persistance d'attentes moroses et l'inefficacité des politiques macro-économiques, tous éléments confirmant combien le potentiel de croissance de l'Europe, par sa faiblesse, est inconfortable. Une

conclusion évidente : la stratégie de Lisbonne doit être relancée d'urgence, avec un accent net sur la mise en œuvre des plans d'action nationaux.

Quant à la politique salariale, dans les conditions actuelles de faible croissance de la productivité et de prix pétroliers élevés, UNICE a recommandé de ne pas répéter les erreurs commises par le passé. Les deux chocs pétroliers précédents ont montré douloureusement que, dans des circonstances similaires, une politique salariale inadaptée peut avoir des conséquences dévastatrices et de longue durée sur les perspectives du marché du travail. La modération salariale s'est avérée bénéfique par le passé, entraînant une augmentation progressive du taux d'emploi en Europe depuis le milieu des années 1990. Cette politique doit être poursuivie croissance assurer une forte. inflationniste, génératrice d'emplois.

Pour de plus amples informations, contactez Marc Stocker.

COÛTS ET AVANTAGES DES DÉLOCALISATIONS

Les entreprises d'Europe occidentale qui délocalisent certaines activités dans d'autres parties du monde ont récemment concentré l'attention des médias, suscitant des inquiétudes diverses. Les délocalisations – définies comme étant le transfert de production ou de services vers d'autres pays – ne représentent pourtant que 7 % de toutes les pertes d'emplois dans les entreprises européennes, ainsi que l'indique l'Observatoire européen du changement. Les délocalisations font néanmoins partie d'un phénomène plus ample, celui de la mondialisation et du changement structurel, avec des conséquences énormes pour la société européenne.

Dans une nouvelle prise de position, UNICE explique pourquoi les entreprises européennes développent des stratégies à dimension mondiale : elles sont motivées par des avantages sur les coûts, mais aussi – et plus souvent qu'on ne le croit – par la volonté d'accès aux marchés étrangers en pleine croissance.

Il y a en effet de nombreux avantages économiques à retirer, pour le pays d'accueil comme pour le pays qui délocalise. Par exemple, les consommateurs profitent de produits et services moins chers grâce à une chaîne de production globalisée. Cependant, pour que les avantages d'ensemble se concrétisent, de nouveaux emplois doivent être créés en Europe grâce aux ressources ainsi libérées, et les travailleurs déplacés doivent avoir les compétences nécessaires pour occuper ces nouveaux emplois. Moins le pays concerné est flexible et ouvert, plus lontemps il faut pour que les avantages économiques se fassent sentir, et plus élevé est le coût social de l'ajustement.

Le danger actuel du débat sur les délocalisations, c'est que les éléments cruciaux faisant du phénomène une situation *win-win* (flexibilité et ouverture) soient compromis par des pressions protectionnistes. Or, donner dans le protectionnisme ne fera qu'augmenter le coût social des délocalisations.

Pour de plus amples informations, contactez Folker Franz.

AFFAIRES JURIDIQUES

LA PROTECTION DES MARQUES DANS L'UE DEVIENT PLUS AVANTAGEUSE POUR LES ENTREPRISES

- La Commission européenne a décidé d'abaisser les redevances dues à l'OHMI pour la marque communautaire, après un avis favorable des États membres de l'UE. Selon la Commission, cette décision engendrera d'importantes économies de coûts pour les entreprises : entre 37 et 40 millions d'euros par an. Les réductions envisagées comprennent notamment :
- une baisse de redevances pour la demande de dépôt d'une marque communautaire de 975 à 900 euros ;
- une baisse de redevances pour l'enregistrement d'une marque communautaire de 1.100 à 850

- une baisse de redevances pour le renouvellement de l'enregistrement d'une marque communautaire de 2.500 à 1.500 euros ;
- une baisse de redevances pour le renouvellement électronique à 1.350 euros.

Ces réductions entrent en vigueur avant le 1^{er} novembre 2005, ce qui permettra aux entreprises ayant déposé leurs demandes de marques en 1996 d'en renouveler l'enregistrement pour une nouvelle décennie pour un coût déjà réduit.

UNICE a toujours soutenu une diminution des redevances pour la marque communautaire, en particulier pour le dépôt de la demande, l'enregistrement et le renouvellement.

Pour de plus amples informations, contactez Ilias Konteas.

Pour une application cohérente des normes comptables internationales dans l'Union européenne

Après leur adoption officielle par l'UE au 1^{er} janvier 2005, les normes internationales d'information financière IFRS (anciennement normes comptables internationales, ou IAS) doivent désormais être appliquées par les entreprises cotées sur les marchés de l'UE. L'objectif majeur de ce passage de l'UE aux normes IFRS est d'assurer que les grandes entreprises d'Europe atteignent un fort degré de convergence dans leurs pratiques comptables et puissent ainsi attirer davantage d'investisseurs étrangers.

Les entreprises se trouvent encore dans une phase d'apprentissage pour ce qui est d'appliquer les nouvelles normes. C'est ainsi qu'il subsiste des incertitudes quant à l'interprétation et l'application de certaines exigences. Si, par le l'interprétation pouvait être renvoyée institutions nationales de normalisation dans chaque pays, aujourd'hui cela incombe au seul IFRIC, le comité d'interprétation des normes IFRS. La question se pose désormais de l'utilité possible d'un organe interprétatif européen, en vue d'assurer une application cohérente des normes au sein de l'UE.

Dans une réaction écrite à un document de travail préparé sur le sujet par le Groupe consultatif européen sur l'information financière EFRAG, UNICE en vient à conclure qu'un organe européen d'interprétation n'est pas souhaitable : lorsque la cohérence sera atteinte – au niveau mondial – et à ce moment uniquement, les normes produiront les avantages escomptés pour les entreprises. L'IFRIC devrait donc être le seul à interpréter les normes IFRS.

Il faut toutefois assurer que l'IFRIC réponde aux besoins des entreprises européennes. UNICE propose donc un groupe d'appui européen, pour préparer les travaux de l'IFRIC et soumettre des suggestions d'interprétations. UNICE soutient le groupe EFRAG pour la présidence et la coordination d'un tel groupe d'appui.

Pour de plus amples informations, contactez Folker Franz.

POSITIONS ADOPTÉES RÉCEMMENT

- Lettre de UNICE à M. Tom Sedenstein, IASC sur une application cohérente des normes IFRS dans l'UE (en anglais uniquement)
- Lettre de UNICE à l'IASB IASB technical corrections policy (en anglais uniquement)
- Réponse de UNICE au questionnaire du CESE sur le cadre juridique de la politique des consommateurs (en anglais uniquement)

TRAVAUX EN COURS

- Déclaration de UNICE sur l'harmonisation du droit du brevet et la période de grâce
- Commentaires de UNICE sur le projet IASB « Business Combinations Phase II »

AFFAIRES SOCIALES

VINGTIÈME ANNIVERSAIRE DU DIALOGUE SOCIAL EUROPÉEN

Le 29 septembre 2005, le président de la Commission européenne, J.M. Barroso, convoquait un sommet du dialogue social pour célébrer le vingtième anniversaire du dialogue social européen. Dans un communiqué de presse commun publié à cette occasion, UNICE, l'UEAPME, le CEEP et la CES ont rappelé qu'au cours de ces vingt années, le dialogue social européen a contribué au succès de projets européens cruciaux. Ayant soutenu fermement l'élargissement de l'Union européenne et pris part aux travaux de la Convention, les partenaires sociaux européens ont appuyé le traité consitutionnel, y voyant un compromis équilibré pour améliorer la gouvernance dans une Union européenne de 25 États membres. Ils comptent aujourd'hui continuer à apporter une contribution constructive à l'intégration européenne, mais le dialogue social européen compte aussi sur le

Conseil et sur la Commission pour qu'ils donnent un signal clair de leur volonté de sortir l'Europe de la léthargie.



Source: European Commission

Pour de plus amples informations, contactez <u>Thérèse de Liedekerke</u>, lisez le <u>communiqué de presse</u> <u>commun</u> ou le <u>discours d'Ernest-Antoine Seillière, Président de UNICE</u> (ce dernier en anglais uniquement).

DIRECTIVE SUR LE TEMPS DE TRAVAIL: POSITION DE UNICE

UNICE vient de mettre la touche finale à sa prise de position sur la proposition modifiée de directive révisée sur le temps de travail, préparée par la Commission.

Si l'UE doit mener à bien sa stratégie pour la croissance et l'emploi, la priorité doit être donnée à la création de nouveaux emplois et à l'intégration de plus de personnes sur les marchés du travail. Or, la proposition modifiée de la Commission dresserait de nouveaux obstacles à la réalisation de cet objectif.

Les entreprises européennes appellent le Conseil, la Commission et le Parlement européen à assurer une révision efficace de la directive sur le temps de travail, afin de tenir compte de l'arrêt de la Cour européenne de justice en matière de temps de garde tout en préservant la flexibilité générale du temps de travail. La directive révisée devrait :

- prévoir explicitement que les exceptions du type opt-out sont possibles par deux voies distinctes (soit par convention collective, soit par consentement individuel), par opposition à une combinaison des deux;
- pour la période de référence destinée au calcul du temps de travail hebdomadaire, faire la moyenne sur douze mois en règle générale, avec une possibilité d'extension au-delà de douze mois par voie de convention collective;
- veiller à ce que les parties inactives du temps de garde ne soient pas considérées comme du temps de travail.

Pour de plus amples informations, contactez <u>Lorena Ionita</u> ou lisez la <u>position de UNICE</u> (en anglais uniquement au stade actuel).

Non-discrimination et égalité des chances pour tous : position de UNICE

Assurer la non-discrimination et promouvoir l'égalité des chances sont choses sensées pour les entreprises. UNICE y souscrit et a pris d'importantes initiatives à cette fin, notamment au travers du dialogue social européen. Ayant évalué la proposition de stratégie-cadre européenne présentée par la Commission, les employeurs européens regrettent que la Commission n'ait pu proposer une approche véritablement intégrée des politiques de non-discrimination et d'égalité des chances pour tous les motifs de discrimination déjà couverts par la législation européenne (sexe, âge, origine raciale ou ethnique, religion ou croyances, handicap, orientation sexuelle), mais prévoit en revanche des politiques distinctes en matière de sexe.

UNICE rappelle que, pour être efficaces, les actions futures de promotion de l'égalité des chances doivent être élaborées en concertation avec les employeurs afin d'éviter des stratégies qui ne tiendraient pas compte des besoins des entreprises ou manqueraient leur objectif par manque d'attention portée à la réalité de l'entreprise. Enfin, UNICE souligne qu'il n'est pas nécessaire d'étendre davantage la législation européenne en matière d'anti-discrimination ; elle s'oppose donc à l'idée de la Commission de mener en 2006 une étude de faisabilité sur les nouvelles initiatives possibles en vue de compléter le cadre législatif actuel. Pour l'avenir, l'attention doit se tourner avant tout sur un examen de la mise en pratique des nouveaux droits découlant des directives européennes en vigueur.

Pour de plus amples informations, contactez Jeanne Schmitt ou lisez la position de UNICE.

Positions adoptées récemment

- Position de UNICE sur la <u>proposition modifiée de révision de la directive sur le temps de travail</u> (en anglais uniquement au stade actuel)
- Position de UNICE sur la <u>stratégie-cadre de la Commission « non-discrimination et égalité des chances pour tous »</u>

TRAVAUX EN COURS

- Position de UNICE sur la proposition de directive sur les régimes de retraite complémentaire
- Réponse de UNICE à la consultation de la Commission sur un cadre européen des qualifications
- Rapport de UNICE sur les actions menées par les partenaires sociaux nationaux pour promouvoir les orientations de référence sur la gestion du changement et de ses conséquences sociales

RELATIONS INTERNATIONALES

OMC : LE PRÉSIDENT DE UNICE RENCONTRE PASCAL LAMY POUR LUTTER CONTRE LE PROTECTIONNISME EN EUROPE

Ernest-Antoine Seillière, Président de UNICE, a rencontré le 18 octobre Pascal Lamy, Directeur général de l'OMC, pour lui présenter le point de vue de UNICE à l'appui des négociations du Programme de Doha pour le développement. « Une conférence ministérielle ambitieuse et réussie à Hong-Kong est vitale pour les entreprises européennes, qui soutiennent les négociations de Doha depuis le début », a confirmé M. Seillière.

Concernant le programme de Doha, les entreprises européennes attendent de grandes améliorations dans l'accès aux marchés pour les biens et services dans l'OCDE et les pays émergents, ainsi que des





améliorations significatives des règles commerciales comme la facilitation des échanges (procédures douanières et aux frontières) pour ce qui est des négociations. UNICE ne peut accepter que le protectionnisme agricole prenne le cycle de Doha en otage.

Le président Seillière a indiqué que UNICE se mobiliserait à tous les niveaux à la recherche de résultats ambitieux dans tous les aspects des négociations du programme de Doha. À Genève, il était accompagné de Philippe de Buck, Secrétaire général de UNICE, Jacques Desponts, Président du groupe de travail « OMC » de UNICE, et Reinhard Quick, Vice-président de ce groupe de travail.

Pour de plus amples informations, contactez Adrian van den Hoven.

UE-RUSSIE: UNICE SIGNE UN ACCORD AVEC LE CONSEIL DE COORDINATION DES ENTREPRISES RUSSES

Lors de la plénière de la Table ronde des industriels d'UE et de Russie, à Londres, Philippe de Buck, Secrétaire général de UNICE, et Alexander Shokhin, du KSPS (le Conseil de coordination des entreprises russes, qui regroupe l'Union russe des industriels et entrepreneurs, Business Russia et Opora of Russia) ont signé un protocole d'accord en vue de renforcer la coopération entre les organisations de milieux

d'affaires européennes et russes. Ce protocole d'accord comprend une déclaration conjointe appelant à un accord de libre échange UE-Russie remplaçant l'accord de partenariat et de coopération. D'ici là, UNICE et le KSPS ont également appelé à une mise en œuvre urgente de l'espace économique commun afin de dynamiser les échanges, les investissements et la compétitivité dans l'Europe élargie.

Pour de plus amples informations, contactez Adrian van den Hoven.

DOUANES EUROPÉENNES : UNICE EN FAVEUR DE PLUS DE SIMPLIFICATIONS

Dans ses commentaires préliminaires du 6 octobre sur le projet de dispositions d'application du code des douanes communautaire, UNICE appelle à une révision fondamentale du projet actuel, pour saisir cette occasion de simplifier les procédures et de parvenir à une véritable facilitation des échanges pour les entreprises européennes. UNICE souscrit pleinement à l'objectif d'un statut spécial accordé aux entreprises fiables, respectant des normes comptables et de sécurité élevées, dans

la mesure où ce statut engendre des réductions de coûts pour les entreprises grâce à la facilitation et à la simplification. Dans le projet de règlement d'application, cependant, la procédure d'obtention de ce statut spécial inclut des conditions complexes, tandis que les avantages réels restent insuffisants. Des commentaires spécifiques sur les nouveaux articles proposés figurent également dans la position de UNICE.

Pour de plus amples informations, contactez <u>Carlos Gonzalez-Finat</u> ou lisez la <u>position de UNICE</u> (en anglais uniquement).

Position adoptée récemment

Commentaires préliminaires de UNICE sur le <u>projet de dispositions d'application du code des douanes communautaire</u> (6 octobre 2005, en anglais uniquement)

AFFAIRES INDUSTRIELLES

REACH: LA QUALITÉ LÉGISLATIVE MENACÉE

UNICE est déçue par le résultat du vote de la Commission de l'environnement du Parlement européen, le 4 octobre : elle y voit un recul de la stratégie destinée à réduire la bureaucratie du processus législatif européen et à en améliorer le rapport coût-efficacité.

Une meilleure qualité des législations sera possible uniquement si une approche véritablement fondée sur le risque est retenue pour l'enregistrement des substances, en particulier pour les faibles volumes. De plus, le mécanisme « une substance, un enregistrement » ne serait pas raisonnable s'il n'inclut pas une clause réaliste de type *opt-out* pour des raisons de confidentialité. Enfin, il serait fort bureaucratique de limiter à cinq ans l'autorisation d'une substance chimique qui s'est avérée sûre.

UNICE travaille étroitement avec les députés européens afin de trouver des propositions faisables avant le vote en plénière de novembre.

Pour de plus amples informations, contactez Nadine Toscani.

STRATÉGIE THÉMATIQUE CAFE : DES AMBITIONS RÉALISTES POUR LA QUALITÉ DE L'AIR

Le 21 septembre, la Commission européenne a présenté un programme complet, sur quinze ans, pour améliorer la qualité de l'air dans l'Union européenne.

C'est la première étape d'une initiative visant à consolider les législations européennes existant en matière de normes qualitatives de l'air; elle sera suivie de la révision des directives fixant les plafonds nationaux d'émissions. Au-delà, la stratégie thématique CAFE (*Clean Air for Europe*, c'est-à-dire Air propre pour l'Europe) fixe également l'orientation de mesures futures dans ce débat politique.

UNICE encouragera les décideurs à tenir compte de deux aspects fondamentaux lorsqu'ils concevront les futures mesures en matière de qualité de l'air.

 Primo, la qualité de l'air est influencée par toute une série de sources d'émissions. Étant donné les réductions significatives déjà réalisées par l'industrie (environ 60 % des améliorations maximales théoriquement possibles entre 2000

- et 2020), d'autres sources deviennent des émetteurs importants (par ex. l'agriculture, le bois de chauffage). Pour concevoir la juste série de mesures, c'est tout l'éventail des sources qui doit être examiné: s'attacher aux émissions industrielles n'entraînera que des améliorations partielles.
- Secundo, les décisions d'investissement doivent être prises d'une manière la plus efficace possible par rapport au coût, ce qui exige une compréhension approfondie et solide des diverses sources. Au lieu de demander à l'industrie de nouvelles améliorations, pour un coût disproportionné, et au-delà de la législation actuelle, les décisions devraient encourager les investisseurs à relever les défis environnementaux là où l'industrie peut contribuer à offrir un rendement maximal.

UNICE participera à la révision des directives sur les plafonds nationaux d'émissions, révision qui marquera la poursuite de ces importants travaux.

Pour de plus amples informations, contactez Nadine Toscani.

RÉVISION DU RÉGIME UE DU COMMERCE D'ÉMISSIONS ET MÉCANISME DU DÉVELOPPEMENT PROPRE : COMMENTAIRES DE UNICE

La directive européenne 2003/87/CE relative au régime du commerce d'émissions est actuellement en cours de révision. Dans ce contexte, UNICE vient d'adopter une prise de position détaillant les principaux aspects que la Commission européenne devrait évaluer avant de présenter, le 30 juin 2006, une proposition modifiant la directive.

Les principaux arguments développés par UNICE sont les suivants :

- il faut un effort d'harmonisation majeur, en particulier pour ce qui est des définitions utilisées par les États membres pour catégoriser les installations industrielles;
- il convient d'étudier soigneusement l'inclusion de secteurs non industriels, comme l'aviation, dans le commerce d'émissions;
- les PME aux émissions faibles devraient être exclues du champ d'application du régime ;
- la révision de la directive ne devrait pas intégrer de restrictions concernant l'accès aux crédits d'émissions générés par les mécanismes de Kyoto.

UNICE demande que la conduite future de la stratégie de l'UE reflète le résultat des prochaines négociations internationales sur l'après-2012.

UNICE appelle également la Commission à étudier en profondeur les impacts directs et indirects du régime, par exemple l'augmentation des prix de l'électricité, et à formuler des recommandations sur les mesures à prendre, le cas échéant, pour corriger ces impacts.

UNICE vient également d'adopter une prise de position sur le mécanisme du développement propre (CDM), dans laquelle elle recommande fermement un processus efficace d'approbation des projets existants et à venir, et aucune limitation à l'utilisation des crédits générés par ces projets.

L'industrie est d'avis qu'un mécanisme CDM fonctionnant pleinement joue un rôle significatif dans le transfert des technologies nouvelles et existantes et renforce le développement durable des pays d'accueil. Ces évolutions pourraient promouvoir le concept du commerce d'émissions au niveau international et faciliter les futures négociations après 2012.

Pour de plus amples informations, contactez <u>Daniel Cloquet</u> ou <u>Miriam Munnich</u>, lisez la <u>position de UNICE</u> sur la révision du régime du commerce d'émissions ou la <u>position de UNICE</u> sur le mécanisme du développement propre (en anglais uniquement).

Positions adoptées récemment

- Position de UNICE sur la <u>révision 2006 de la directive sur le commerce d'émissions</u> (en anglais uniquement)
- Position de UNICE sur le mécanisme du développement propre (en anglais uniquement)

TRAVAUX EN COURS

- Position de UNICE sur l'inclusion possible de l'aviation dans la directive sur le régime du commerce d'émissions
- Position de UNICE dans l'optique du réexamen à mi-parcours envisagé du livre blanc de 2001 sur les transports

SEPTIÈME PROGRAMME-CADRE: UNE PEAU DE CHAGRIN?

Selon l'angle de vue adopté, les propositions de septième programme-cadre pour la recherche sont soit « enlisées », soit du genre « électron libre ». C'est du moins l'impression que l'on en a.

D'une part, les propositions sur la table sont tributaires d'un doublement proposé du budget disponible (jusqu'à plus de 67 milliards d'euros) sur une période de sept ans. D'autre part, l'impasse dans laquelle se trouvent actuellement les « perspectives financières » signifie qu'il n'y a pas d'accord des États membres sur le doublement proposé. Vu les divergences de vues sur les perspectives financières, entre contributeurs nets et bénéficiaires nets, il est difficile de voir le bout du tunnel.

Même si un accord sur le budget du programmecadre reste en souffrance au Conseil, cela ne signifie pas pour autant que le débat sur le sujet soit lui aussi dans l'impasse.

Le rapporteur désigné pour ce dossier au Parlement européen, M. Jerzy Buzek (PPE, Pologne) a produit un deuxième document de travail sur le sujet. Ce document fait le point sur plusieurs échanges de vues qu'a eus la commission ITRE sur le programme-cadre au cours des derniers mois; il offre une bonne indication du point atteint par les réflexions sur le sujet au sein du Parlement.

Plus intéressant : la DG Recherche a été fort occupée elle aussi. Elle a préparé les programmes détaillés destinés à la mise en œuvre des divers volets du programme-cadre (capacités, coopération, idées, individus) — le hic étant, bien sûr, que les programmes ainsi élaborés dépendent d'un doublement du budget...

Enfin, peut-être le plus intéressant : la présidence britannique vient d'annoncer que, sur la base des discussions lors des dernières réunions du Conseil « Compétitivité », elle présenterait en guise de compromis un projet remanié de proposition de septième programme-cadre avant la prochaine réunion du Conseil « Compétitivité » - laquelle s'attachera surtout au Centre européen de la recherche et à l'éthique de la recherche.

Tout cela nous ramène gentiment à notre point de départ : le septième programme-cadre, une peau de chagrin ? La question est bloquée à cause de l'impasse sur les perspectives financières, mais cela ne signifie pas absence de mouvement.

Pour de plus amples informations, contactez Vincent McGovern.

ESPRIT D'ENTREPRISE & PME

UNICE RENFORCE LA VOIX DES PME AU NIVEAU EUROPÉEN

Le 1^{er} octobre 2005, UNICE a eu l'honneur d'accueillir le nouveau président de sa Commission de l'esprit d'entreprise et des PME, M. Arndt G. Kirchhoff, propriétaire et PDG de Kirchhoff Automotive GmbH & Co. KG (Allemagne).

Sous la conduite de M. Kirchhoff et des deux viceprésidents de cette commission, Mme Signhild Arnergård Hansen (PDG de Svenska LantChips AB, Suède) et M. Hugh-Morgan Williams (Président de Canford Group plc, Royaume-Uni), UNICE renforcera son action pour faire connaître les préoccupations des entrepreneurs et PME et obtenir des changements au niveau européen – « PME : laissez-les croître! » Commission de l'esprit d'entreprise et des PME de UNICE



Président Arndt G. Kirchhoff





Signhild Arnegård Hansen et Hugh Morgan Williams

Pour de plus amples informations, contactez <u>David Coleman</u>.

UNICE RENFORCE LA VOIX DES PME AU NIVEAU EUROPÉEN

Comme l'illustre son générique, « Dépassons nos frontières », la Journée de la compétitivité de UNICE était consacrée cette année à la thématique de la mondialisation.



Mme Signhild Arnegård Hansen, Vice-présidente de la Commission de l'esprit d'entreprise et des PME de UNICE, a pris part le 20 octobre au panel de cette journée intitulé « les voies du succès », occasion pour elle de faire connaître son expérience

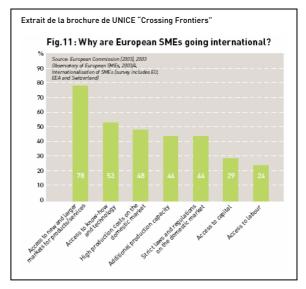
du passage à la dimension mondiale.

L'une des cinq grandes approches que UNICE recommande aux décideurs pour que l'UE relève les défis posés par la mondialisation consiste à donner aux PME un accès plus facile aux marchés en croissance.

Les PME européennes en effet s'internationalisent de plus en plus, par des approvisionnements, des échanges et des investissements étrangers. Nombre d'entre elles ont le regard tourné vers l'extérieur pour s'étendre, investir, croître et ainsi créer des emplois nouveaux, sur les marchés étrangers comme sur les marchés nationaux. Selon une enquête de la Commission européenne, les PME prennent une dimension internationale à la recherche de nouvelles possibilités de marché et non, par exemple, en quête de coûts du travail moins élevés.

C'est pourquoi l'UE doit faire en sorte que les politiques internationales, telles que l'assurance-crédit à l'exportation, aident les PME à s'internationaliser en traitant les risques liés au commerce et à l'investissement.

L'UE doit veiller à ce que les PME obtiennent l'accès au financeent dont elles ont grand besoin pour favoriser la croissance et créer des emplois en Europe. Les entreprises des États-Unis, par exemple, accèdent bien plus facilement au capitalrisque.



L'UE devrait également renforcer sa capacité de faire respecter les engagements commerciaux internationaux (droits de propriété intellectuelle, instruments de défense commerciale, etc.) afin d'éviter que les infractions aux règles du commerce portent préjudice aux PME européennes.

Avant même la Journée de la compétitivité, M. Arndt G. Kirchhoff déclarait : « L'internationalisation des PME améliore leurs performances et leur compétitivité. Si les entrepreneurs européens doivent rester le moteur de la croissance et de l'emploi en Europe, les décideurs doivent agir pour limiter les risques internationaux pour les PME et aider celles-ci à gagner le devant de la scène mondiale. »

Pour de plus amples informations, contactez <u>David Coleman</u> ou lisez la <u>brochure de UNICE</u> (en anglais uniquement).

VOTRE AVIS?

Vos commentaires et/ou suggestions sont les bienvenus. N'hésitez pas à les adresser à notre département des communications par courriel à mailto:unice.news@unice.be.

Pour plus d'informations sur UNICE et ses fédérations membres, visitez le site de UNICE, www.unice.org.

TABLEAU DE BORD / ÉVÉNEMENTS

COMPÉTITIVITÉ DES NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES : LE CAS DE LA HONGRIE

bureau de représentation de la Confédération des employeurs hongrois (MGYOSZ) à Bruxelles organise sa première manifestation publique à Bruxelles le 18 novembre, avec des orateurs tels que le commissaire J. Almunia, le secrétaire général de UNICE P. de Buck et le ministre hongrois des affaires avec un accent particulier sur la Hongrie. européennes E. Baráth.

L'objectif de cette conférence-débat est de passer en revue, du point de vue de la compétitivité, les atouts et faiblesses des nouveaux États membres,



La participation est gratuite, mais l'inscription préalable est nécessaire. Pour de plus amples informations, contactez le bureau MGYOSZ à Bruxelles.

LA TRILATÉRALE DE L'INDUSTRIE RENCONTRE LES OFFICES DES BREVETS

Le 17 novembre 2005, l'OEB organise à Munich une manifestation à l'intention des utilisateurs d'Europe, des États-Unis et du Japon intéressés par l'évolution des systèmes de brevet dans ces trois régions. Organisé dans le contexte de la réunion des offices de brevet de la trilatérale (OEB, USPTO, JPO), cet événement verra le président de l'OEB, M. Pompidou, ainsi que le commissaire américain John Dudas et son homologue japonais Nakajima, présenter l'état des



systèmes de brevet dans leurs régions respectives.

La trilatérale de l'industrie (UNICE, IPO/AIPLA et JIPA) aura également des contacts privilégiés avec les offices de brevet, pour exposer les progrès de leurs discussions sur « une demande, format, une recherche» et avoir un échange de vues sur le programme de travail des offices.

Pour de plus amples informations, contactez <u>Ilias Konteas</u> ou rendez-vous à <u>www.trilateral.net</u>.

COLLOQUE DE LA COMMISSION SUR LES AIDES D'ÉTAT À L'INNOVATION

Après l'adoption, par la Commission européenne, de la communication sur les aides d'État et l'innovation, la DG Concurrence organise une journée de l'innovation, le 17 novembre.

Pour de plus amples informations, consultez le programme, ou inscrivez-vous à stateaidgreffe@cec.eu.int.